



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 137<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie)  
14–18 octobre 2017



Conseil directeur  
Point 10

CL/201/10e)-R.1  
11 août 2017

## Rapports sur de récentes réunions spécialisées de l'UIP

### e) Séminaire sur la promotion de la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre Ouagadougou (Burkina Faso), 27-29 juin 2017

A l'échelle mondiale, la dénutrition est l'un des problèmes les plus sérieux et les plus négligés en matière de santé publique et de développement. Elle est la cause de 45 pour cent de tous les décès chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Pour les enfants qui survivent, les atteintes à leur développement physique et cognitif sont irréversibles.

La lutte contre le retard de croissance est considérée comme essentielle pour respecter les engagements nationaux à l'égard des programmes mondiaux, y compris au moins huit Objectifs de développement durable ainsi que les Cibles mondiales de nutrition de l'Assemblée mondiale de la Santé. A cet égard, combattre la malnutrition est l'un des investissements les plus rentables qu'un pays peut faire.

Les parlements jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le retard de croissance. Ils ont le pouvoir de promulguer des lois et des règlements, d'influencer l'élaboration des plans nationaux de développement, de déterminer les budgets nationaux et les allocations, de surveiller et de contrôler la mise en œuvre des engagements du gouvernement relatifs aux enfants, et de demander des comptes au gouvernement (le pouvoir exécutif). Les parlements représentent une tribune de leaders d'opinion respectés qui peut informer les électeurs sur des pratiques saines.

Concrètement, cela signifie que les parlements peuvent adopter des lois afin de : restreindre la commercialisation des substituts de lait maternel, assurer les droits à la protection de la maternité, renforcer les programmes de micronutriments, accélérer les programmes de promotion, protection et soutien de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et mesurer les taux de retard de croissance et d'émaciation par rapport aux points de référence.

Dans ce contexte, afin d'inciter les parlements nationaux à agir, l'UIP, l'UNICEF et Alive&Thrive, avec la collaboration de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, ont organisé conjointement un séminaire parlementaire interrégional de deux jours et demi intitulé *Promouvoir la nutrition infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre*, à Ouagadougou, du 27 au 29 juin 2017, réunissant 145 participants, dont 60 parlementaires provenant de 20 parlements.

Le séminaire visait à sensibiliser les parlementaires et leur personnel aux problèmes liés à la malnutrition et au retard de croissance, de même qu'aux effets néfastes qu'ils peuvent avoir dans leurs pays. Dans cette optique, ils ont été encouragés à prendre des mesures parlementaires vigoureuses pour promouvoir la nutrition.

Le séminaire s'est terminé par des recommandations concrètes annexées à ce rapport.

#IPU137



## Promouvoir la nutrition maternelle et infantile en Afrique de l'Ouest et du Centre

Séminaire parlementaire interrégional organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Alive & Thrive en collaboration avec l'Assemblée nationale du Burkina Faso

**27-29 juin 2017, Ouagadougou**

### DECLARATION DE OUAGADOUGOU

Rapporteuse : Mme Marlyse Rose Doula Bell  
Membre du Parlement du Cameroun

Nous, parlementaires de 20 pays<sup>1</sup> d'Afrique de l'Ouest et du Centre, réunis lors d'un séminaire interrégional qui s'est tenu du 27 au 29 juin 2017 à Ouagadougou, au Burkina Faso, avons débattu du rôle que peuvent jouer les parlements dans l'amélioration de la nutrition maternelle et infantile, notamment pour garantir à tous les enfants le droit de survivre et de se développer grâce à la protection, à la promotion et au soutien d'une nutrition optimale depuis le moment de leur conception jusqu'à l'âge de 24 mois (période appelée les "1 000 premiers jours").

Notre discussion a porté sur quatre grands thèmes : 1) l'importance de la sécurité nutritionnelle pour le développement et la croissance économique ; 2) le problème de la dénutrition (retard de croissance, émaciation et carences en micronutriments), le nouveau défi que constitue le surpoids et l'obésité infantiles dans la région et les exemples de réduction de ces taux ; 3) l'abaissement des obstacles structurels et environnementaux à la nutrition et les solutions permettant aux parlements de mettre leurs compétences au service de l'obtention d'avancées législatives, budgétaires et politiques en matière de promotion de la nutrition maternelle et infantile ; et 4) la mobilisation d'un engagement politique de nature à faire avancer la question de la nutrition.

A l'échelle mondiale, la dénutrition est l'un des problèmes les plus sérieux et les plus négligés en matière de santé publique et de développement. Elle provoque 45 pour cent de tous les décès survenus chez les enfants de moins de cinq ans dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les dommages qu'elle entraîne dans le développement physique et cognitif des enfants qui y survivent sont irréversibles. La taille d'un enfant de cinq ans présentant un retard de croissance est inférieure de plusieurs centimètres à celle d'un enfant du même âge correctement nourri. Les enfants atteints de retard de croissance sont plus facilement malades. Ils courent jusqu'à cinq fois plus de risques de mourir de diarrhée qu'un enfant bien nourri. Plus important encore peut-être, ces enfants n'atteindront jamais leur pleines capacités cognitives, auront un QI inférieur, auront une scolarité plus courte que les autres enfants et gagneront jusqu'à 10 pour cent de moins tout au long de leur vie. La nutrition doit être considérée comme l'un des piliers de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les Objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tchad et Togo

Selon les estimations, chaque année environ 1 million d'enfants de moins de cinq ans meurent de maladies liées à la dénutrition dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Parmi les 15 pays au monde ayant les statistiques de mortalité les plus élevées pour les moins de cinq ans, 11 sont en Afrique de l'Ouest et du Centre. La prévalence du retard de croissance infantile est égale ou au-dessus des 40 pour cent dans huit pays de cette région. Les dernières estimations font état de la baisse du taux de retard de croissance de 36,6 pour cent en 2010 à 34,9 pour cent en 2016 (estimations mondiales conjointes UNICEF/OMS et Banque mondiale), ce que confirment les bons résultats obtenus par des pays tels que le Ghana et le Libéria. Toutefois, trois des 24 pays de la région seulement sont en voie d'atteindre les cibles liées au retard de croissance fixées par l'Assemblée mondiale de la santé (40 pour cent de réduction du nombre d'enfants présentant un retard de croissance d'ici à 2030) et le nombre total d'enfants touchés par ce fléau a augmenté au cours des vingt dernières années dans l'ensemble de la région. De même, de lents progrès ont été réalisés concernant les autres objectifs de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Nous avons appris que des progrès sont possibles et que les faits et les solutions sont clairs.

De même, il nous apparaît également que :

- Tout un chacun a droit à être correctement nourri. Les nourrissons et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables à la malnutrition sous toutes ses formes ;
- la prévention des retards de croissance est possible à condition qu'elle intervienne au cours de la période extrêmement sensible qui s'écoule entre la conception et l'âge de deux ans (les 1 000 premiers jours). Par la suite, les dégâts occasionnés par les retards de croissance deviennent irréversibles ;
- la prévention des retards de croissance exige des habitudes alimentaires et nutritionnelles adéquates, notamment en matière d'allaitement (qui doit commencer tôt, être exclusif pendant 6 mois et se poursuivre jusqu'à 24 mois au moins en parallèle d'une alimentation saine et appropriée) ;
- investir dans la nutrition constitue l'une des interventions les plus rentables financièrement en matière de développement (chaque dollar investi en rapportant seize) mais, à notre grand désarroi, nous constatons qu'en moyenne, une toute petite fraction seulement des budgets nationaux est consacrée à la nutrition ;
- l'autonomisation des femmes permise par l'accès à l'information et le recours à des services extérieurs au domicile est essentielle pour améliorer la situation alimentaire. Il est aussi essentiel que les hommes s'engagent à tous les niveaux en faveur de la nutrition infantile ;
- la croissance économique soutenue ne va pas systématiquement de pair avec une réduction aussi rapide de la dénutrition. L'amélioration de la nutrition exige la mise en œuvre d'interventions dans ce domaine. Une bonne nutrition est un facteur de croissance économique. La dénutrition, par contre, perpétue la pauvreté ;
- pour réussir à faire efficacement progresser la question de la nutrition, il convient d'adopter une perspective plurisectorielle coordonnée englobant des domaines tels que la santé, l'eau, l'assainissement, l'agriculture, les finances et le commerce. La recherche a prouvé que les programmes de protection sociale passant par des transferts monétaires font par exemple diminuer les retards de croissance. L'amélioration des systèmes d'assainissement a le même effet ;
- les politiques en matière de nutrition ne peuvent progresser et permettre d'obtenir des résultats que lorsque l'engagement et la volonté politiques sont suffisamment forts. Il est essentiel d'éliminer les obstacles institutionnels, législatifs, budgétaires, politiques, environnementaux et administratifs, ainsi que d'appuyer l'instauration de solides mécanismes de reddition de comptes contribuant à l'obtention de résultats significatifs et rationnels financièrement ;
- Le Mouvement SUN s'est offert pour faciliter, en collaboration avec l'UIP, l'UNICEF, Alice & Thrive et les organisations de la société civile et les partenaires du développement se sentant concernés, la création d'un groupe mondial de parlementaires activement impliqués dans les questions de nutrition. Ce réseau permettra d'offrir plus rapidement un soutien aux parlementaires et constituera

une plateforme leur permettant de s'inspirer les uns des autres dans des pays et des régions différents, tant lors d'initiatives de développement des capacités virtuelles qu'en face à face. C'est dans ce but que nous avons créé un Réseau interrégional de parlementaires pour la nutrition ;

- Les changements peuvent être relativement rapides, y compris au cours d'un seul et même mandat électoral. La recherche nous a appris que les taux de retards de croissance peuvent chuter rapidement et que le nombre de femmes allaitant leur enfant peut augmenter en flèche.

### **Le rôle du parlement dans l'amélioration de la nutrition**

Nous avons abordé les divers leviers à la disposition du parlement pour améliorer la nutrition, notamment l'adoption de la législation pertinente, le soutien à l'élaboration ou au contrôle de la mise en œuvre des plans nationaux, le dialogue avec les électeurs à l'échelon communautaire, le partenariat avec des acteurs et des organisations de la société civile dans le but de demander des comptes au gouvernement et le contrôle visant à garantir la mise en œuvre effective des lois et politiques. Du point de vue de la législation en faveur de la nutrition, nous avons souligné l'importance de la mise en œuvre et du contrôle de la mise en œuvre d'une réglementation nationale assurant efficacement l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (le Code) et des résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que de l'adoption d'une législation sur la maternité s'inspirant de la Convention sur la protection de la maternité adoptée en 2000 par l'OIT. Nous avons en outre insisté sur les points suivants :

### **Initiatives prioritaires pour les parlements et les parlementaires**

Les débats ont permis de formuler les recommandations qui suivent, auxquelles nous nous engageons à donner la priorité en matière de suivi :

- 1. Législation et politiques :** Nous nous engageons à analyser notre cadre législatif et stratégique actuel dans une optique intégrant la dimension de la nutrition, afin de veiller à ce que cette dernière s'inscrive dans un cadre législatif global. Il convient d'accorder une priorité plus particulière aux points suivants :
  - (a) adoption et mise en œuvre d'une législation sur la protection de la maternité inspirée de la Convention et de la Recommandation sur la protection de la maternité adoptées en 2000 par l'OIT ; soutien adapté à toutes les catégories de travailleuses sur leur lieu de travail, notamment dans le secteur informel, afin qu'elles puissent s'aligner sur les pratiques de nutrition recommandées pour les nourrissons et les jeunes enfants ;
  - (b) amélioration de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et de toutes les résolutions ultérieures pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé, grâce à l'adoption de lois juridiquement applicables ;
  - (c) lutte contre le fléau du surpoids et de l'obésité en adoptant une réglementation exigeant l'étiquetage nutritionnel, l'enrichissement obligatoire des aliments, l'octroi d'incitations telles que des subventions aux produits alimentaires bénéfiques à la santé et l'adoption de mesures, telles que des taxes, visant à décourager la consommation d'aliments nuisant à la santé et interdisant la commercialisation indue d'aliments et de boissons délétères pour la santé.
- 2. Crédits et dépenses budgétaires :** Nous avons conscience de l'importance fondamentale des crédits budgétaires pour le contrôle de la législation et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à améliorer la nutrition des nourrissons et des jeunes enfants. Il est tout aussi essentiel de veiller à ce qu'une part suffisante du budget soit affectée aux ministères chargés de la réalisation de tels programmes, ainsi que de la mise en œuvre, du suivi et du contrôle de la législation en faveur de la nutrition. Nous devons également superviser les dépenses et veiller à la bonne utilisation de l'argent public.
- 3. Contrôle :** Nous considérons comme essentiel de mettre à profit notre droit de regard et notre pouvoir de contrôle pour exiger du gouvernement qu'il rende compte de la mise en œuvre des lois et des politiques existantes. Nous continuerons à charger les commissions et forums

existants de demander des comptes à nos gouvernements et de s'assurer du respect et de la mise en œuvre du budget et des politiques approuvés ou créerons les sous-commissions requises. Nous nous engageons à organiser une fois par an un grand débat évaluant la situation de notre pays en matière de nutrition. Nous nous engageons également à assurer le caractère inclusif et la transparence de la collecte et de l'interprétation des données, notamment les évaluations volontaires relatives aux ODD, ainsi qu'à faire rapport au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.

4. **Représentation et sensibilisation** : Nous nous engageons à défendre la cause de la nutrition, des enfants et des familles, tout particulièrement les plus vulnérables d'entre eux. Nous mettrons à profit notre position de représentant du peuple et nos plateformes y relatives pour inciter à l'action et braquer les projecteurs (en présentant les données et les informations actuellement disponibles) sur les taux de malnutrition scandaleusement élevés qui continuent à sévir dans un si grand nombre des pays de l'Afrique centrale et occidentale.
5. **Coordination et coopération** : Nous nous engageons à veiller à coordonner nos activités et à œuvrer en partenariat avec d'autres acteurs, notamment la société civile, les donateurs, les institutions de développement et les organisations internationales telles que l'UNICEF, l'UIP, Alive & Thrive et les autres partenaires du développement. Nous soulignons l'importance que revêt la coordination des activités que nous déployons en tant que parlementaires, quelle que soit notre sensibilité politique, ainsi que des activités menées par les commissions et les forums auxquels nous appartenons. Nous nous engageons en outre à élargir la coordination régionale et à poursuivre les échanges et la coopération parlementaires dans le but de mettre en commun les bonnes pratiques et de nous en inspirer pour faire avancer plus rapidement la cause de la nutrition.

Nous prenons l'engagement de diffuser ces recommandations dans nos parlements nationaux et circonscriptions respectifs et ferons appel à l'UNICEF, à l'UIP, au Mouvement SUN, à Alive & Thrive et aux organisations de la société civile concernées pour atteindre, voire dépasser, les objectifs mondiaux en matière de nutrition.